

# Une fleur devant ma porte

Avec le permis de végétaliser, participez au fleurissement des rues, des faubourgs, des bords de fossés, des immeubles...

## Végétaliser la ville

Permettre à chaque habitant, commerçant, association ou école de participer au fleurissement de l'espace public à proximité de son lieu de vie. C'est l'objectif du permis de végétaliser.

En s'engageant dans ce projet, les montalbanais volontaires pourront occuper un bout du domaine public pour exprimer leur créativité tout en favorisant la biodiversité.

De son côté, les services de la ville accompagneront les jardiniers de rue pour les aider à élaborer leur projet si nécessaire et leur distiller de bons conseils pour maintenir un fleurissement toute l'année !

## Demander un permis de végétaliser

Après avoir pris connaissance de la [Charte de végétalisation](#) « Une fleur devant ma porte » (règlement) et du [Guide du jardinier de rue](#) (conseils), complétez le formulaire en ligne ci-dessous ou retournez [ce document](#) au service des espaces verts pour présenter votre projet.

## Le formulaire en ligne



La ville reviendra vers vous sous 15 jours maximum. Si votre projet est retenu, un arrêté d'occupation du domaine public vous sera adressé. À compter de sa réception, vous pourrez commencer à développer votre projet.